

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date

Abonnement : Pour Roubaix, 25 francs par an.

» » » 14 » six mois.

» » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces, de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 24 janvier 1865.

BULLETIN.

On écrit de Paris que le bruit a couru, hier, à la Bourse que le gouvernement autrichien, sans renoncer aux moyens de conciliation qu'il a mis en avant pour les futurs rapports entre les Duchés et la Confédération germanique, aurait déclaré s'opposer en principe à l'annexion pure et simple de ces provinces à la Prusse.

Le *Berlingske Tidende* de Copenhague publie la rectification suivante :

« Le gouvernement songe bien à renouer le plus tôt possible, les relations diplomatiques avec la Prusse, mais, pour le moment, il n'a pas encore pris de résolution définitive à cet égard. Il est donc inexact de dire que M. de Quade ait déjà reçu l'ordre de partir pour Berlin. »

Une correspondance de Varsovie de la *Gazette de Breslau* mentionne un bruit d'après lequel l'empereur de Russie, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche auraient une entrevue au printemps dans la capitale de la Pologne.

Le nombre des évêques qui ont protesté contre la circulaire de M. le ministre des Cultes s'élève maintenant à cinquante.

Les journaux algériens confirment ce qui a été rapporté de la pacification des trois provinces en partie soulevées. Sur la frontière marocaine, la situation n'est pas moins favorable. Il arrive chaque jour au camp français des députations arabes pour demander l'aman.

J. REBOUX.

On lit dans la France :

« Les grandes questions extérieures sont assoupies, il n'y a plus, pour agiter les délibérations des Chambres, ni l'insurrection de Pologne, ni la guerre du Danemark, ni même les expéditions

lointaines, aujourd'hui terminées. L'Adresse sera sans doute passionnée par les débats de la convention du 15 septembre et les questions religieuses soulevées par l'encyclique pontificale ; mais, cet orage passé, les Chambres pourront se consacrer tout entières à l'examen de nos grandes questions intérieures. Ce sera le moment de se recueillir et de se poser ce solennel problème de savoir comment, après avoir assis les dynasties populaires sur l'ordre et sur la gloire, on les fortifie par de libérales institutions. »

Voici, d'après un journal, quels seront les principaux projets de loi soumis aux chambres dans le cours de la prochaine session :

« On annonce notamment la présentation de la loi sur les attributions des conseils municipaux, destinée à rendre aux départements et aux communes l'indépendance de leurs résolutions en tout ce qui concerne leurs intérêts particuliers. »

« Un autre projet de loi supprime le privilège des courtiers et rend aux transactions commerciales leur liberté naturelle. »

« Il est également question d'un projet de loi sur la mise en liberté provisoire, sous caution, par lequel seront appliquées en France, dans une forme spéciale, les garanties tutélaires de la législation anglaise. »

« La loi qui abolit la contrainte par corps sera également discutée dans cette session, et l'on croit qu'on pourra y débattre aussi la loi sur l'intérêt de l'argent et la loi sur la propriété littéraire. »

Les journaux d'Alger publient ces nouvelles sous forme de communication officielle :

« Le calme est aujourd'hui rétabli dans le sud des trois provinces. Cependant Si-Mohamed et Si-Lala, entourés de leurs serviteurs et conservant avec eux quelques hommes des plus compromis par les derniers événements, essaient encore de continuer dans le Sahara le rôle qu'ils ont joué jusqu'ici. »

Campé près d'El-Kert, à une journée de marche de Brézina, Si-Mohamed a été

surpris sur ce point par la colonne légère du colonel Marguerite, le 5 janvier. Le marabout a pris la fuite après avoir perdu quelques hommes, et nos gours se sont emparés de plusieurs troupeaux de moutons et d'un assez grand nombre de chameaux. »

Des gens des Ouled-Nayl, appartenant aux fractions des Guleu-El-Ghouri, Ouled-Fatma, Ouled-ben-Atman, Ouled-Yahia-ben-Salem et Mkhalf, ont, ainsi qu'une fraction des Ouled-Yagoub qui était avec eux, demandé au colonel Marguerite l'autorisation de rentrer dans leur pays. Ils sont en route pour y revenir. »

Quant à Si-Lala, séparant, en quelque sorte, sa fortune de celle de Si-Mohamed, son neveu, il s'est depuis quelque temps déjà, jeté dans le Sud-Est. Il a gagné Metlili, Ouargla ; les Harazlia et les Chamba restent encore avec lui. »

Peut-être, avec des gours de ces tribus essayera-t-il de tenter un coup de main dans le Sahara de la province de Constantine ; mais le colonel Séroka, campé à Dziaoua, a pris des dispositions pour mettre nos gens à l'abri de toute tentative. »

Sur la frontière marocaine, dans le cercle de Sebdu, la situation s'est aussi considérablement modifiée. Le colonel de Chanzy a reçu une députation qu'il a envoyée les Ouled-En-Nahr pour demander l'aman. Une partie de cette députation est restée près de lui, pendant que l'autre est retournée vers la tribu afin de l'amener, et de la réunir sur un point qui a été désigné. »

Dans un nouvel opuscule, Mgr Dupanloup examine l'acte politique concerté entre Paris et Turin, puis le manifeste pontifical, œuvre purement spéculative, amenée de la cour de Rome. Voici les raisons qu'il donne de cette double préoccupation :

« Je ne serai pas dupe. Je parlerai des deux actes à la fois, j'envisagerai la situation tout entière, j'affronterai les deux périls. »

« Sur la convention je poserai des questions. »

« Sur l'Encyclique, je donnerai des réponses. »

« L'absence d'instruire et d'être instruit. »

« On me trouvera peut-être, bien arriéré citoyen français, je ne suis pas encore habitué à comprendre une loi ou un

traité solennel sans qu'il m'ait été expliqué par une discussion publique entre le gouvernement et les représentants du pays. »

« Evêque catholique, je ne suis pas encore habitué à voir une encyclique du pape interprétée par un concile de journalistes. »

« Or, j'ai à parler d'une convention qu'aucune explication officielle n'a éclairée, et d'une encyclique qu'une nuée d'explications sans autorité ont obscurcies. »

« On reconnaîtra que le devoir que je viens accomplir est difficile, mais aussi qu'il est nécessaire. »

« Je ferai de mon mieux. »

† Félix, évêque d'Orléans.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Marseille, 22 janvier.

Les lettres de Naples du 17 signalent l'arrivée de l'escadre anglaise. On croit qu'elle restera pendant tout le séjour du grand duc héritier de Russie. »

L'*Osservatore Romano* se dit autorisé à rectifier une nouvelle donnée par un journal français d'après lequel le roi de Naples aurait nommé des grands dignitaires à sa cour. L'*Osservatore* déclare que la nouvelle n'est pas exacte. »

Copenhague, 23 janvier.

Le *Berlingske Tidende* publie la rectification suivante :

« Le gouvernement songe bien à renouer, le plus tôt possible, les relations diplomatiques avec la Prusse, mais, pour le moment, il n'a pas encore pris de résolution définitive à cet égard. Il est donc inexact de dire que M. de Quade ait déjà reçu l'ordre de partir pour Berlin. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La commission établie dans le département du Nord pour examiner les aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa première session de

1865, jeudi 23 mars, à huit heures, à Lille, dans une des salles des écoles académiques (rue de la Dotted).

L'ordre des examens est réglé ainsi qu'il suit :

Jeudi 23, examen des aspirants (examens publics) ;

Lundi 27, examen des aspirantes (les examens ne sont pas publics.)

Les aspirants et les aspirantes au brevet de capacité devront se faire inscrire avant le 28 février (terme de rigueur), à la Préfecture (bureau de l'inspection académique.) Ils devront produire :

1. Leur acte de naissance constatant qu'ils ont dix-huit ans accomplis ;

2. La déclaration qu'ils ne se sont présentés devant aucune commission d'examen depuis quatre mois. — Cette pièce sera légalisée ;

3. L'indication, s'il y a lieu, des matières comprises dans la deuxième partie de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850 sur lesquelles ils désirent être interrogés.

DIRECTION DES POSTES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Des examens pour l'admission au sur-numéariat des Postes auront lieu le 2 mars prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des postes du département du Nord à Lille, chargé de leur donner tous les éclaircissements dont ils pourraient avoir besoin.

Une innovation dans le service des postes, qui ne saurait être qu'approuvée serait celle qui aurait pour objet de diviser les boîtes aux lettres placées au bureau central et dans les bureaux d'arrondissement en quatre compartiments : 1^o étranger, 2^o Paris, 3^o départements ; 4^o imprimés. Chaque personne, en déposant ses lettres choisirait la division. Combien ce travail si simple, fait par le public, n'épargnerait-il pas de temps aux employés, en tenant compte d'une révision indispensable pour rectifier les erreurs. Cette division des boîtes est déjà en usage, parait-il dans divers pays, et il est certain qu'elle aurait un excellent résultat.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 25 JANVIER 1865

— N° 8 —

RAYMOND D'ARMENTIÈRES,

PAR

LA VICOMTESSE DE LEROUY.

CHAPITRE VII.

(Suite)

Avec un homme aux idées larges comme Etienne Charlet, c'était là un langage fort maladroite. Mais le préjugé aveugle les esprits les plus sains, et le comte ne réfléchissait pas que, dans ses paroles, il y avait quelque chose de blessant pour celui-là même dont il réclamait le secours. Au reste, Etienne n'en fut pas froissé pour son propre compte : il était au-dessus de ces petites susceptibilités de l'amour-propre. En toute autre occasion et avec toute autre personne, il eût défendu victorieusement, par des raisons convaincantes ou par un spirituel péfautage, la cause de la roture, du peuple, comme disait le comte. Mais il respecta l'âge et le chagrin de M. de Vignolle, et puis, il ne se sentait pas d'humeur de discuter sur un acte à peu près accompli

Reproduction interdite. — Voir le Journal de Roubaix du 23 janvier.

déjà et dont lui-même, la veille, avait blâmé le duc à un autre point de vue. Il se contenta de répondre assez froidement :

« Je n'examinerai point, monsieur, si l'honneur de la famille aurait beaucoup à perdre à une alliance avec des gens honorables, mais sans titres. Je vous ferai seulement observer que votre neveu est d'âge à choisir sa femme comme il l'entend, et que se marier selon son cœur est un droit sacré dont nous devons laisser à chacun le libre exercice. »

« Aussi n'est-il pas question le moins du monde d'exercer sur le duc une pression qui lui semblerait injurieuse. Il n'en faudrait pas davantage pour le révolter et ne rien obtenir de lui. Il s'agit de le ramener par des observations amicales, par la persuasion. »

« Il y a quelques jours, nous aurions pu l'essayer, quoique sans beaucoup de chances de succès. Maintenant, il est trop tard, sa parole est donnée. »

« Il peut la dégarer, mettre en avant l'opposition de sa famille, le scandale, la fausse position où ce mariage le placerait tous deux. Je suis sûr que, s'il le voulait, il ferait entendre raison à Mlle Clotilde et à son père. »

« Il ne le voudra pas ; il l'aime et lui a promis sa main ; il y va de son honneur d'être fidèle à ses engagements. »

« O Blanche ! ma pauvre Blanche ! murmura le malheureux père. Et comme Etienne le regardait d'un air surpris, il ajouta avec effort : « M. Charlet, je vais vous dire une chose que ma fierté paternelle voulait vous taire, et qui doit rester un secret pour tout le monde. Je tiens plus que je ne l'avouais au mariage de ma fille

avec son cousin, ayant lieu de craindre qu'elle ne l'aime déjà. »

« Amélie avait raison ! » pensa Etienne, touché de la pressante douleur qui arrachait pareil aveu à l'orgueil du père et de l'aristocrate. Sans doute, cette impression-là se reflétait sur sa physionomie, car M. de Vignolle ajouta vivement :

« Vous êtes ému ; vous ferez quelque chose pour Blanche ! »

« Hélas ! ce serait avec joie. Personne n'est plus digne de sympathie et de dévouement que Mlle de Vignolle. Mais je confesse mon impuissance. Les plus sages raisonnements ont-ils jamais prévalu contre l'amour ? A tous les miens, Raymond objecterait qu'il aime, qu'il est aimé, qu'il ne peut ni sacrifier son affection ni briser le cœur de sa fiancée. M. le comte, vous qui invoquez en faveur de votre cause les sentiments probables de votre fille, songez que Mlle Ernevile aime aussi le duc, que cet amour est avoué, autorisé par le père de Clotilde, et que se voir abandonnée, après les promesses formelles échangées entre eux, serait pour elle un immense malheur et une cruelle humiliation. »

« Assez, monsieur. J'ai eu tort de m'adresser à vous. J'aurais dû m'attendre à vous trouver du parti de la roture. Je regrette de vous avoir importuné de ma visite. »

« Et moi de ne pouvoir vous être utile, M. le comte. »

« Au reste, soyez tranquille : désormais vous ne serez souvent dérangé ni par moi ni à cause de moi, et ce ne seront plus les affaires du comte de Vignolle qui

vous donneront beaucoup de mal, M. l'avocat Charlet. »

Il appuya sur ces derniers mots d'une façon très significative. Etienne comprit la menace et la jugea sérieuse. Il avait raison : s'être humilié en vain jusqu'à demander un service à un jeune homme, à un simple avocat, c'était un échec trop sensible pour l'orgueil du comte. Après le refus de Charlet, leurs relations devaient cesser. Une fierté plus noble arrêta sur les lèvres d'Etienne la confidence de son entretien de la veille avec Raymond. Dire maintenant qu'il avait, le premier, combattu le mariage avec Clotilde, c'eût été se donner l'air de faire une bassesse pour conserver la clientèle de M. de Vignolle. Il préféra se taire, et l'on se sépara froidement.

Blanche, au contraire, avait puisé des consolations et du courage dans ses épanchements avec Amélie. En reprenant sa place dans la voiture, elle manifesta le désir d'être conduite à l'hôtel d'Armentières, et, comme son père semblait étonné, elle lui dit :

« Ne faut-il pas aller chercher des nouvelles de ma tante et lui montrer bien vite que l'échec de son projet favori ne refroidira point nos bonnes relations de famille ! »

« Tu l'exposes à rencontrer le duc ! »

« J'espère que, pour aujourd'hui, il nous évitera. Mais vous n'avez pas cru sans doute, mon bon père, que nous allons, lui et moi, nous fuir désormais, parce qu'un mariage entre nous n'a pu s'arranger ? On n'est pas ennemi pour cela, ajouta-t-elle avec un sourire héroïque. »

« Ainsi, tu ne crains pas... de trop souffrir en sa présence ? demanda le comte avec hésitation. »

« Je serai un peu confuse, un peu embarrassée les premières fois, mais j'espère qu'il oubliera mon enfantillage d'hier soir et que je parviendrai moi-même à la longue à ne plus y songer. »

Le comte garda le silence et devint pensif. Ne sachant s'il devait admirer le courage de sa fille ou se rassurer sur l'état du cœur de Blanche. Tout à coup il reprit :

« Tu aimes la campagne ; te serait-il agréable de passer à Vignolle une partie de l'hiver, ou même l'hiver tout entier ? »

« Non, mon père, répondit-elle vivement. Notre départ aurait l'air d'une fuite. On dirait que je me sauve par dépit et pour ne pas voir le bonheur de ma rivale. Je reste. »

Ils étaient arrivés. Ils trouvèrent la duchesse causant avec son fils cadet, et toujours très irritée contre le duc. Elle fit à Blanche un accueil maternel ; puis elle s'entreteint confidentiellement, à l'écart, avec M. de Vignolle, qui lui rendit compte de sa visite chez Etienne Charlet. Pendant ce temps-là, Octave montrait à sa cousine des gravures nouvelles. Blanche les regardait avec attention — peut-être sans les voir — et lui, il profitait de l'occasion pour la dévorer des yeux. Il n'avait pas son babil ordinaire ; une certaine réserve, une gravité relative tempérait sa sémillante pétulance. Etait-ce respect pour le chagrin de sa mère, observation des convenances qui interdisaient la gaité au milieu d'un pénible dissentiment de famille,